

13	Lutte contre les changements climatiques	TPI	1116-1-12-5417	7,000,000.00	PI	AORN	Février 2023	Avril 2023	Non	National	5 Mois										250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00
14	Campagne nationale d'éducation relative à l'environnement	TPI	1116-1-12-5420	7,000,000.00	PI	PRAL	Février 2023	Mars 2023	Non	National	6 Mois										1,166,666.66	1,166,666.66	1,166,666.66	1,166,666.66	1,166,666.66	1,166,666.66
15	Réhabilitation environnementale des annexes suivantes : Petit Trou des Nippes, Cap-Rouge, Aquin et St Jean du Sud	TPI	1116-1-12-5235 1116-1-12-5239 1116-1-12-5246	15,000,000.00	T	DECO	Mars	Avril	Non	Cap-Rouge-Nippes-Aquin-Saint Jean du Sud	6 Mois										2,500,000.00	2,500,000.00	2,500,000.00	2,500,000.00	2,500,000.00	2,500,000.00
16	Dynamisation du corps de surveillance environnementale	TPI	1116-1-12-5115	9,000,000.00	PI	PRAL	Avril	Juin	Non	Ouest, Nord, Sud	4 Mois										-	-	50%	-	50%	-
17	Appui à la Direction des zones côtières et à la direction BNEE	TPI	1116-1-12-5418 1116-1-12-5422	14,000,000.00	PI	DPAI	Mars	Mai	Oui	MDE / PAP	5 Mois										-	-	50%	-	-	50%

- (1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes
(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : PI
(3) Appel d'offres ouvert national : AORN ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
Autres sigles possibles : Gré à gré¹ : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ;
Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt :
DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type
de marché : PRAL, Appel national à pré qualification : ANPQ, Appel international à pré qualification : AIPQ

¹ Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6^e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPM et définitif dans le PAPMP.

¹ Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public